

# L'Église catholique du Bas-Canada et le partage du pouvoir à l'heure d'une nouvelle donne (1837-1854)<sup>1</sup>

Michel Brunet

Toronto 1969

Volume 4, Number 1, 1969

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/030706ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/030706ar>

[See table of contents](#)

---

## Publisher(s)

The Canadian Historical Association/La Société historique du Canada

## ISSN

0068-8878 (print)

1712-9109 (digital)

[Explore this journal](#)

---

## Cite this article

Brunet, M. (1969). L'Église catholique du Bas-Canada et le partage du pouvoir à l'heure d'une nouvelle donne (1837-1854)<sup>1</sup>. *Historical Papers / Communications historiques*, 4(1), 37–51. <https://doi.org/10.7202/030706ar>

# L'ÉGLISE CATHOLIQUE DU BAS-CANADA ET LE PARTAGE DU POUVOIR À L'HEURE D'UNE NOUVELLE DONNE (1837-1854)<sup>1</sup>

MICHEL BRUNET  
*Université de Montréal*

Lorsque l'Église catholique du Bas-Canada commença à affirmer son pouvoir autonome à la fin de la décennie de 1830, elle sortait d'une longue période d'hibernation que lui avait imposée la constitution de 1791. Celle-ci et les luttes acerbes qui précédèrent son adoption avaient définitivement brisé la coalition d'intérêts qu'avait créée l'Acte de Québec entre le gouvernement colonial, les seigneurs et le clergé. L'entrée en scène des membres de l'Assemblée, nouveaux porte-parole de la collectivité canadienne, modifia radicalement l'équilibre politique antérieur. La colonie connut quelque quarante années d'instabilité et d'agitation parce qu'il fut impossible d'en arriver à un compromis entre les fonctionnaires coloniaux, la bourgeoisie britannique et les représentants des électeurs.

Durant cette époque troublée, les dirigeants ecclésiastiques firent preuve d'une grande sagesse politique. Tout en continuant à prêcher l'obéissance due au souverain et à ses représentants, ils s'efforcèrent de conserver les quelques libertés qu'ils avaient obtenues depuis la Conquête et cherchèrent instinctivement à ne pas devenir les prisonniers ou les otages de l'un des groupes qui s'opposaient dans l'arène politique. Cette conduite prudente valut à l'Église l'hostilité des bureaucrates, de la minorité anglo-protestante et du parti patriote. Ses chefs les plus éclairés ne s'en inquiétèrent pas outre mesure sachant que les attaques dont ils étaient victimes ne pouvaient que confirmer l'indépendance du clergé auprès de la majorité des fidèles. L'Église bas-canadienne, contrairement à la situation qui prévalait alors dans les pays catholiques d'Europe occidentale, avait le grand privilège de ne pas se diviser entre un haut et un bas clergé et de ne pas être liée à une caste sociale en décadence. Très près du peuple,

<sup>1</sup> L'auteur tient à reconnaître la collaboration des étudiants qui poursuivent des recherches sous sa direction. Qu'il me soit permis de remercier en particulier le Père Gilles Chaussé, s.j., qui prépare une thèse de doctorat consacrée au premier évêque de Montréal, le Père Jacques Grisé, c.s.c., auteur d'un mémoire de D.E.S. sur le premier concile provincial de Québec, et M. Marcel Lajeunesse dont le mémoire de D.E.S. analyse l'opinion canadienne-française devant la réforme scolaire de 1840 à 1846. L'abbé François Beaudin, archiviste de l'Archevêché de Montréal, a toujours répondu avec empressement à mes demandes de renseignements. Le travail qu'il s'est imposé pour réorganiser les archives diocésaines lui mérite la reconnaissance de tous les chercheurs.

ses chefs s'étaient graduellement rendu compte que leur influence et leur autorité se maintiendraient et s'étendraient dans la mesure où ils obtiendraient son appui.

La pensée des dirigeants ecclésiastiques canadiens avait bien évolué depuis les débuts du XIX<sup>e</sup> siècle. La Révolution française, la politique concordataire de Napoléon, l'expansion rapide du catholicisme aux États-Unis et l'émancipation graduelle des catholiques en Grande-Bretagne leur avaient révélé que l'Église bénéficiait d'un dynamisme qui lui appartenait en propre. Son existence et sa liberté ne dépendaient pas du bon plaisir des gouvernants mais de la volonté des gouvernés. Mgr Hubert, évêque de Québec de 1788 à 1797, fut peut-être le premier à constater, en observant la conduite de son confrère de Baltimore, que l'Église n'avait pas besoin de se placer sous la tutelle d'un gouvernement pour se développer<sup>2</sup>. Il lui suffisait d'avoir des fidèles convaincus dont l'État devait respecter la liberté de culte. Mgr Lartigue, qui avait étudié le droit et fréquenté les milieux laïques de Montréal avant de choisir la vocation sacerdotale, comprit très tôt que le clergé, dans un pays où les dirigeants politiques doivent tenir compte de l'opinion publique, dispose d'un pouvoir qui le place dans une position de force face au gouvernement. Il s'agissait de mettre celui-ci devant le fait accompli et de lui laisser la responsabilité d'expliquer publiquement son désaccord s'il le jugeait à propos. Rendu impatient par les nombreuses tergiversations qui retardèrent sa nomination comme évêque de Montréal, il s'écria : « Si j'avais maintenant une bulle de Rome qui érigeât Montréal en évêché et m'en nommât évêque, je me moquerais du reste<sup>3</sup>. »

Pendant que les clercs précisaient leur pensée politique, les politiciens et les laïques canadiens-français donnaient la preuve de leur impuissance. Le mouvement de Papineau — même si ses objectifs étaient normaux et légitimes — se soldait par un échec total. Celui-ci contribua à faire soudainement l'éducation politique d'une génération de dirigeants laïques qu'un chef autocrate, incapable d'évaluer correctement la conjoncture, avait conduits à une impasse. Dès le mois de décembre 1837, LaFontaine, qui s'était longtemps identifié avec l'aile extrémiste du parti patriote, comprit enfin que celui-ci n'avait réussi qu'à provoquer un affrontement que trancherait la force militaire. Oubliant qu'il avait lui-même participé à la grève parlementaire du mois d'août précédent, il réclama une réunion d'ur-

<sup>2</sup> Hubert à Carroll, 5 décembre 1791, *Rapport des archives du Québec* (RAQ) (1930-1931), 258.

<sup>3</sup> Lartigue à Maguire et Tabeau, 4 novembre 1829, citation dans Jacques Grisé, « Le Premier Concile provincial de Québec, 1851 » (mémoire de D.E.S., Université de Montréal, 1969), 3 (note 9).

gence de l'Assemblée, constatant tout à coup que celle-ci demeurait la principale institution au service des Canadiens. S'ils en étaient privés, ils deviendraient des îlots : « Nos adversaires veulent nous enlever la Chambre d'Assemblée : dans ce cas nous serions de vrais Acadiens<sup>4</sup>. » Il était un peu tard pour le constater ! Ludger Duvernay, dont *La Minerve* avait été l'organe des extrémistes, jugeait sévèrement cette période où le mimétisme révolutionnaire l'avait emporté sur le flair politique : « J'envoie quelquefois à tous les diables, et la politique et tous ceux qui nous ont précipités dans ce gouffre<sup>5</sup>. » Il visait surtout Papineau mais oubliait un peu légèrement qu'il avait lui-même fait partie du peloton de tête dans la marche vers le précipice. Lorsqu'il reprit la direction d'une *Minerve* ressuscitée et assagie, il promit « de jeter un voile sur le passé »<sup>6</sup>. Georges de Boucherville, secrétaire de l'Association des Fils de la Liberté, arrêté le 16 novembre 1837, confia à son journal en apprenant la fin tragique de Chénier : « Les Canadiens ne se sont pas montrés lâches ! Non, ils furent trompés, trahis, puis abandonnés. Honte, infamie, déshonneur pour ceux qui les soulevèrent, pour les lancer dans la mitraille, afin de pouvoir assurer leur propre fuite, honteusement méditée à l'avance<sup>7</sup> ! »

Porte-parole d'une nouvelle génération qui préférait participer à l'exercice du pouvoir, même à titre de représentante d'un groupe culturel mis en minorité, plutôt que de s'isoler dans une opposition stérile d'idéologues, Pierre-Joseph-Olivier Chauveau n'hésitait pas à mettre en accusation Papineau lui-même : « En nommant cet ancien tribun des libertés canadiennes, j'ai nommé, pour bien des hommes qui ne veulent jamais dégager une question de principes de la question d'hommes ou de personnes, j'ai nommé la cause principale de toutes nos difficultés<sup>8</sup>. » Dans le célèbre duel oratoire qui opposa à l'Assemblée du Canada-Uni LaFontaine et Papineau au mois de janvier 1849, l'ancien lieutenant de celui qui était revenu d'exil sans avoir rien appris ni rien oublié ne put s'empêcher de porter un jugement d'ensemble sur la carrière politique de l'homme qui avait mal utilisé le pouvoir que la confiance de ses collaborateurs et de ses compatriotes lui avait momentanément donné : « Voilà cependant

<sup>4</sup> LaFontaine à Amable Berthelot, 17 décembre 1837, dans Olivier Maurault, « Louis-Hyppolyte LaFontaine à travers ses lettres à Amable Berthelot », *Les Cahiers des Dix*, 19 (Montréal, 1954) : 131.

<sup>5</sup> Duvernay à Louis Perrault, 6 juillet 1841, RAQ (1926-1927), 242.

<sup>6</sup> *Minerve*, 21 octobre 1842.

<sup>7</sup> 14 décembre 1837, dans Léon Pouliot, éd., « Récit d'un prisonnier de 1837 : pages inédites de Georges de Boucherville », *Revue d'histoire de l'Amérique française* (RHAF), 22 (mars 1969) : 620.

<sup>8</sup> *Courrier des États-Unis*, 28 décembre 1848, dans Philippe Sylvain, « Quelques aspects de l'antagonisme libéral-ultramontain au Canada français », *Recherches sociographiques* (RS), 8 (septembre-décembre 1967) : 280.

l'homme qui, obéissant à son ancienne habitude de déverser l'injure et l'outrage, ose, en présence de ces faits [les résultats obtenus par la politique que LaFontaine avait suivie depuis la mise en vigueur de l'Acte d'Union], m'accuser, moi, ainsi que mes collègues, de vénalité, d'amour sordide des emplois, de servilité devant le pouvoir; à l'entendre, lui seul est vertueux, lui seul est courageux, lui seul a du dévouement à la patrie ! [...] Il peut déclamer ainsi, lui dont la maxime est : « Périssent la patrie plutôt qu'un principe ! » Et moi je lui réponds que ma maxime, bien différente de la sienne, est : « Que je périssent, s'il le faut, mais que mes compatriotes soient sauvés<sup>9</sup>. » A la même époque, l'évêque de Montréal donnait un cours de pragmatisme politique à ses ouailles : « Croyez que vous pouvez très certainement conquérir les vraies libertés, celles qui rendent les peuples vraiment heureux, beaucoup mieux par une conduite morale et par une sage soumission aux lois, que par des violences qui nous exposeraient à ces mêmes malheurs que vous avez eu à déplorer et dont vous ne perdez jamais le triste souvenir<sup>10</sup>. »

Les dirigeants ecclésiastiques n'avaient pas attendu l'épreuve de 1837-1838 pour compléter leur éducation politique. Les hommes d'Église constituaient dans la société canadienne-française de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle le groupe le plus politiquement averti. Lorsque les agitateurs laïques de la période 1823-1837 furent réduits au silence ou forcés de réévaluer la conjoncture, le clergé apparut de nouveau, à l'instar de ce qui s'était produit durant les années qui suivirent immédiatement la Conquête, comme le principal intermédiaire entre le gouvernement et la population canadienne. Le vacuum laissé par la décadence de la classe seigneuriale et l'échec du parti de Papineau, situation qu'avait amenée l'absence d'une véritable bourgeoisie capitaliste canadienne, offrait aux administrateurs ecclésiastiques l'occasion de participer à une redistribution du pouvoir politique. Ils s'étaient depuis longtemps préparés à cette échéance qu'ils avaient d'ailleurs prévue. Leur stratégie qu'avait surtout mise au point Mgr Lartigue, observateur lucide de la scène politique, se ramenait à deux objectifs : prouver au gouvernement colonial et à la bourgeoisie britannique de la vallée du Saint-Laurent que l'Église avait besoin de son autonomie pour exercer une influence modératrice auprès de la population canadienne-française et obtenir la confiance de celle-ci en lui démontrant que le clergé était entièrement à son service.

<sup>9</sup> Dans Guy Frégault et Marcel Trudel, *Histoire du Canada par les textes, 1534-1854* (Montréal, 1963), 236, 237.

<sup>10</sup> « Lettre pastorale ordonnant des prières pour Pie IX en butte à la révolution », 18 janvier 1849, dans Sylvain, « Antagonisme », RS, 8 (septembre-décembre 1967): 281.

Dans un sermon prononcé en 1812 pour rappeler à des paysans frondeurs qu'ils devaient se soumettre à la loi de milice, l'abbé Lartigue déclarait : « Rien dans moi ne peut vous être suspect : je n'ai jamais rien reçu du Gouvernement et tous ceux qui me connaissent savent bien que je n'en attends rien, sinon sa protection qui est commune à tous les sujets de Sa Majesté : vous êtes Canadiens : je le suis aussi, et nos véritables intérêts ne peuvent être séparés<sup>11</sup>. » Son mandement du 24 octobre 1837, un quart de siècle plus tard, prévenant ses ouailles qu'ils n'ont pas le droit de se soulever contre l'autorité légitime, s'inspirait de la même ligne de pensée : « Nous ne saurions d'ailleurs vous être suspect sous aucun rapport : comme chez vous le sang canadien coule dans nos veines : Nous avons souvent donné des preuves de l'amour que Nous avons pour notre chère et commune patrie . . . vous savez enfin que Nous n'avons jamais rien reçu du Gouvernement Civil, comme nous n'en attendons rien, que la justice due à tous les sujets britanniques; et nous rendons témoignage à la vérité quand nous attestons solennellement que Nous vous parlons ici de notre propre mouvement, sans aucune impulsion étrangère, mais seulement par un motif de conscience<sup>12</sup>. »

Quand lord Durham demanda aux évêques de la province de faire lire par les curés la proclamation qu'il avait rédigée en arrivant à Québec, l'évêque de Montréal s'y opposa. Il expliqua que l'État avait tout intérêt à ne pas créer auprès du peuple l'impression que le clergé était au service du gouvernement. Jouissant d'une plus grande liberté, les prêtres auraient ainsi beaucoup plus de prestige lorsqu'ils prêcheraient au nom de Dieu l'obéissance due à l'autorité civile. Il se disait convaincu que si ses interventions lors de la révolte avaient eu quelques bons effets c'était parce que personne ne pouvait l'accuser d'obéir à des motifs autres que ceux que lui dictaient sa conscience et son sens du devoir. Après cette intervention, le gouvernement ne demanda plus aux évêques de transmettre ses ordres et ses avis par le truchement des curés<sup>13</sup>. Pleinement conscients de l'autorité réelle qu'ils détenaient, les chefs de l'Église canadienne, malgré toutes leurs vicissitudes depuis les capitulations de Québec et de Montréal, avaient toujours veillé à ne pas devenir des pions entre les mains d'une classe dominante ou d'un pouvoir concurrent. En certaines circonstances particulièrement difficiles, ils avaient dû, non sans quelques réticences parfois, se compromettre davantage en faveur du gouvernement. En général, cependant, ils avaient réussi à conserver

<sup>11</sup> Sermon prononcé le 5 juillet 1812, Archives de la Chancellerie de l'Archevêché de Montréal (ACAM), 901.039.

<sup>12</sup> Frégault et Trudel, *Histoire*, 202-203.

<sup>13</sup> Sur cette question, voir Lucien Lemieux, *L'Établissement de la première province ecclésiastique au Canada, 1783-1844* (Montréal, 1968), 441-442.

intact leur prestige moral et à convaincre les fidèles de leur entier désintéressement.

Lord Durham pouvait rendre ce témoignage : « Mais le clergé catholique de cette province a su se concilier à un degré très remarquable la bonne volonté des personnes de toutes croyances. Je ne connais pas au monde de clergé paroissial dont la pratique de toutes les vertus chrétiennes et l'observance scrupuleuse des devoirs d'état soient plus universellement reconnues et aient produit plus de bien. Pourvu d'un revenu suffisant et même considérable par rapport aux idées du pays, ayant l'avantage de l'instruction, il a vécu sur un pied d'égalité et de bienveillance avec les plus humbles et les moins instruits de ses paroissiens des districts ruraux. Connaissant intimement les besoins et la mentalité de leurs voisins, ils ont été les promoteurs et les dispensateurs de la charité et les gardiens efficaces des mœurs du peuple. En l'absence générale d'institutions civiles permanentes, l'Église catholique a présenté presque l'unique apparence de stabilité et d'organisation, et a fourni le seul soutien efficace à la civilisation et à l'ordre. Le clergé catholique du Bas-Canada a droit à ce témoignage de mon estime, non seulement parce que tout ceci est vrai, mais aussi en reconnaissance des services éminents qu'il a rendus par son opposition aux menées des mécontents. Ce témoignage lui est spécialement dû de la part de celui qui a administré le gouvernement de la province dans ces temps troublés<sup>14</sup>. » Le gouverneur Sydenham, vieux routier politique et homme particulièrement habile à évaluer correctement une situation, ne pensait pas différemment : « La mentalité de la population est sous l'influence très puissante et directe du bas clergé et celui-ci est, selon la nature et la discipline particulières de l'Église de Rome, sous le contrôle immédiat de ses supérieurs. C'est le cas dans le Bas-Canada tout spécialement à un degré que je n'ai vu dans aucun autre pays<sup>15</sup>. »

Le prestige et l'autorité de l'Église catholique du Bas-Canada — situation qui a prévalu jusqu'à nos jours — étaient dus au fait qu'elle a toujours bénéficié à la fois des privilèges de la continuité aristocratique et des avantages d'un recrutement démocratique. Ses dirigeants et ses membres possédaient en commun une expérience administrative, c'est-à-dire un capital psychologique, qu'ils se transmettaient de génération en génération en l'enrichissant continuellement. En particulier, ils suivaient avec attention et perspicacité l'évolution politique locale et internationale, s'intéressant tout spécialement aux

<sup>14</sup> Denis Bertrand, Albert Desbiens et André Lavallée, éd., *Le Rapport Durham* (Montréal, 1969), 54.

<sup>15</sup> Sydenham à Russell, 22 mai 1841, dans Lemieux, *Etablissement*, 464.

relations entre l'Église et l'État dans les différents pays du monde atlantique. La correspondance des évêques et de leurs conseillers, les volumes qu'ils lisaient et les revues qu'ils recevaient renseignent l'historien à ce sujet. D'autre part, le clergé québécois s'est toujours recruté dans toutes les classes de la société, la plupart de ses membres venant même de familles plutôt modestes. De plus, aucune barrière sociale ne limitait la promotion d'un prêtre doué de talent. Cette situation empêcha l'Église québécoise de devenir à son sommet, comme cela s'est produit dans d'autres pays, le refuge d'une caste. Nullement sclérosée, elle sut continuellement s'adapter aux circonstances pour répondre aux besoins et aux demandes des fidèles aussi longtemps que ceux-ci firent appel à ses services.

Pour se gagner l'appui de la population, le clergé comptait sur l'éclat des cérémonies religieuses, sur ses œuvres d'assistance sociale et sur l'éducation de la jeunesse. Même si ses effectifs n'augmenteront de façon suffisante qu'après 1860<sup>16</sup>, l'Église essaie d'être présente partout et fait preuve d'une activité débordante. Les évêques n'hésitèrent pas, par exemple, à faire campagne contre le projet d'unir les deux colonies de la vallée du Saint-Laurent en 1840, même si leur conduite provoqua le mécontentement du gouverneur Thomson<sup>17</sup>. Lartigue et Bourget avaient d'ailleurs clairement défini les buts qu'ils poursuivaient. Dans une lettre à un collègue, le premier évêque de Montréal expliqua clairement pourquoi l'épiscopat s'intéressait à l'organisation scolaire : « Vous avez grandement raison de dire que l'Évêque de Québec devrait profiter de la chute de l'Acte des écoles élémentaires [rejet par le Conseil législatif du projet de loi présenté par l'Assemblée] pour recommander partout l'érection d'écoles de Fabriques dans chaque paroisse en vertu des lois de 1824 et 1827, mais dans une pareille circulaire, il ne devrait faire aucune allusion à la chute des écoles syndicales [écoles sous l'autorité de l'Assemblée], ni témoigner explicitement le désir que nous avons que le Clergé s'empare, comme de droit, de l'éducation du Peuple<sup>18</sup>. » Il revient à la charge et supplie l'évêque de Québec de « prêcher fortement l'établissement d'écoles de Fabriques en vertu des Statuts de 1824 et 1827 et je ne vois rien qui presse plus que cette démarche. Outre qu'elle ferait honneur à l'Église, c'est le seul moyen d'arracher la génération future à une éducation détestable; et je voyais dernièrement par les journaux que les laïcs renouvelleraient le plus tôt possible leur mauvaise loi de 1829, si nous négligions cette

<sup>16</sup> Voir Louis-Edmond Hamelin, « L'évolution numérique séculaire du clergé catholique dans le Québec », RS, 2 (avril-juin 1961): 189-241.

<sup>17</sup> Voir Léon Pouliot, « Les évêques du Bas-Canada et le projet d'Union (1840) », RHAF, 8 (septembre 1954): 157-170.

<sup>18</sup> Lartigue à Turgeon, 28 mars 1836, Archives de l'Archevêché de Québec (AAQ), DM, 6: 140.



occasion précieuse, et peut-être unique, de nous emparer de l'instruction de la jeunesse<sup>19</sup>. »

Quinze ans plus tard, en proposant la création d'une université catholique, Bourget, légitimement fier des succès jusqu'alors obtenus dans l'organisation de l'enseignement primaire et secondaire, y voyait la consécration du monopole que l'Église était en train de se constituer : « A propos de Séminaires et de Collèges, V. G. croirait-Elle que le Concile devrait s'occuper de la formation d'une Université et de l'érection régulière de collèges, dépendant de cette maison-mère d'Éducation ? Ne serait-il pas temps de prendre le devant, et de nous faire constituer légalement maîtres de l'enseignement catholique ? Pourrait-on refuser au Bas-Canada ce que l'on a accordé au Haut ? Le Gouvernement ne serait-il pas forcé, par la nécessité des choses, de nous accorder les privilèges ordinaires aux Universités, lorsque l'on ne lui demanderait aucuns fonds Provinciaux, pour la dotation de notre Institution qui nous mettrait sur le pied d'égalité avec *McGill's University* et *Queen's College*. La crainte que les laïques ne s'emparassent plus tard, ici comme en France, de l'éducation, ne serait-elle pas une raison puissante pour nous de travailler du moins à réaliser ce projet ? Ne serait-elle pas aussi pour les Séminaires et Collèges un urgent motif de s'entendre à l'amiable entre eux, pour n'être pas exposés au monopole universitaire ? N'est-il pas certain que le Séminaire de Québec serait *plaudentibus omnibus*, choisi pour être l'Université Catholique de notre Amérique Britannique ? Quelle force nous aurions, dans une pareille Institution, après que nous en aurions obtenu comme de droit la sanction pontificale ? C'est une idée comme une autre que j'envoie à la bonne aventure. Elle fera ou ne fera pas son chemin, c'est autre chose. Je la dépose pour ce qu'elle est aux pieds de Votre Grâce<sup>20</sup>. » L'année suivante, l'Université Laval était fondée.

En concurrence avec le parti de Papineau, les dirigeants ecclésiastiques avaient très tôt compris que les échecs des laïcs serviraient le prestige et l'autorité de l'Église. Ils étaient prêts à profiter de toutes les circonstances qui diminueraient la popularité des chefs politiques auprès des électeurs qui étaient également leurs ouailles. Bourget, fidèle disciple de Lartigue qui avait vu dans le soulèvement de 1837-1838 une « petite Révolution française » avortée<sup>21</sup>, décrivait ainsi la stratégie à suivre : « Il faut tâcher de sauver notre peuple du

<sup>19</sup> *Id.* à Signay, 1<sup>er</sup> mai 1836, AAQ, DM, 6: 152. Voir Fernand Ouellet, « L'enseignement primaire: responsabilité des Eglises ou de l'Etat ? (1801-1836) », RS, 2 (avril-juin 1961): 171-187.

<sup>20</sup> Bourget à Turgeon, 31 mars 1851, ACAM, RLB, 6: 398-399.

<sup>21</sup> Lartigue à G.-E. Belcourt, 24 avril 1838, dans Lemieux, *Etablissement*, 440.

malheur et des horreurs d'une guerre civile en tâchant de gagner sa confiance, pour lui insinuer doucement et prudemment son devoir<sup>22</sup>. » A la veille de succéder à Lartigue, il rappelle au vicaire général Manseau que l'Église servira ses propres fins et l'intérêt général du pays « en tâchant, à force de bienfaits, à reconquérir la confiance que le peuple a perdue en son clergé<sup>23</sup> ». Au moment des premiers combats, il avait affirmé : « Le peuple en voyant son clergé prendre en main ses intérêts dans un temps où ses ci-devant meneurs l'abandonnent à la merci d'une autorité qu'il a outragée sans la connaître, reprendra ses sentiments d'affection et de confiance pour ses pasteurs<sup>24</sup>. »

Les autorités religieuses multiplièrent leurs démarches en faveur des personnes arrêtées et condamnées après les événements de 1837-1838. En ces heures tragiques et de prostration collective, alors que ses principaux chefs laïques, ceux qui avaient bénéficié de sa confiance aveugle, avaient fui, le peuple s'était spontanément tourné vers ses dirigeants cléricaux. Ceux-ci se dépensèrent sans compter pour démontrer qu'ils demeuraient profondément attachés aux intérêts de leurs compatriotes. En même temps, ils cherchaient tout naturellement à étendre leur pouvoir personnel. Bourget jugeait même que les autorités britanniques n'avaient pas suffisamment tenu compte de la « loyauté héroïque » que le clergé avait manifestée en 1837 « en se séparant de son bon peuple, alors à un esprit de vertige » afin de soutenir « par devoir, mais sans affection, . . . le parti tory, qui était au timon des affaires ». Il ne pouvait pas oublier que l'armée avait brûlé des églises et que le gouvernement n'avait pas répondu favorablement à ses requêtes en faveur des « infortunés Cardinal et Duquet. J'étais au pied de leur potence et je déplorais leur malheur quand un acharné Tory m'apostrophe pour me dire : « Est-ce que vous pouvez les plaindre ? — Oh ! oui, de tout mon cœur, lui répondis-je, et il est bien à regretter qu'on les ait poussés aux excès qu'ils ont commis. » A ces mots, il fronce le sourcil et me tourne le dos<sup>25</sup>. » Animés par un sincère dévouement envers la masse des fidèles, communiant aux aspirations collectives de leurs compatriotes comme membres d'un groupe culturel distinct, prêts à les soutenir lorsque leurs revendications étaient légitimes et s'exprimaient sans provocation à l'égard de l'autorité civile, les chefs ecclésiastiques avaient assez de flair politique pour ne négliger aucune occasion d'augmenter leur prestige et de faire valoir leur influence auprès de la population et du gouvernement.

<sup>22</sup> Bourget à l'abbé Pépin, 1<sup>er</sup> décembre 1837, ACAM, RLB, 1: 81.

<sup>23</sup> *Id.* à Manseau, 2 avril 1840, *ibid.*, 2: 73.

<sup>24</sup> *Id.* à Turgeon, 20 novembre 1837, RAQ (1945-1946), 146.

<sup>25</sup> *Id.* à *id.*, 2 mai 1849, ACAM, RLB, 5: 193.

Lors des émeutes qui provoquèrent l'incendie du parlement à Montréal au printemps de 1849 et exposèrent le gouverneur Elgin aux insultes d'une populace anglophone déchaînée, Bourget put exprimer en même temps son respect de l'autorité civile et son patriotisme canadien-français. Prévenu que sa prise de position dans sa circulaire au clergé « pourrait bien me coûter cher » en lui attirant l'hostilité des *Tories*, il proclama sa solidarité avec ses compatriotes : « Mais coûte que coûte, je ne me séparerai pas de mon peuple, aujourd'hui qu'il est dans la ligne de son devoir, et dussé-je tout perdre, je ne cesserai de l'encourager à la suivre fidèlement jusqu'au bout. » Il évalua lucidement la conduite de la minorité britannique du Bas-Canada dont le racisme venait de se manifester une fois de plus : « Sur cette terre volcanique, nous ne pouvons guère calculer les événements futurs. Mais il est certain que les *Tories* ont juré de sacrifier corps et biens pour réussir dans leur infernal dessein. [...] La *Gazette* de Montréal décide que définitivement le Bas-Canada va être Anglais. Ainsi, à notre pauvre peuple de faire tout de bon son paquet, pour aller travailler comme un nègre à la fortune des Bretons [les Britanniques] et des Américains, qui s'entendent volontiers pour faire de nous de bons porte-faix. Pour ma part, je ne compte guère que sur le secours d'en haut pour déconcerter tant de projets iniques qui tendent à anéantir le bon et paisible peuple canadien. Jusqu'ici la Providence a si bien veillé sur lui que pendant les horribles secousses de ces jours derniers, il n'est pas tombé un seul cheveu de sa tête. J'en bénis Dieu et sa bonne et aimable Mère<sup>26</sup>. »

Les dirigeants ecclésiastiques veillaient à maintenir « bon et paisible [le] peuple canadien ». Les retraites paroissiales, les visites épiscopales, les processions de la Fête-Dieu, les Quarante-Heures et les pèlerinages contribuèrent à retenir l'attention des fidèles et à leur faire oublier l'époque où Papineau et ses lieutenants les inondaient de leur éloquence révolutionnaire<sup>27</sup>. Les confréries ou associations pieuses, parmi lesquelles la Société de Tempérance occupa une place privilégiée, remplacèrent les clubs politiques. L'évêque de Montréal, principal animateur de la réaction catholique<sup>28</sup>, accordait une importance particulière à tous les événements et manifestations qui cultivaient chez les catholiques le sens de leur solidarité et les

<sup>26</sup> *Id.* à *id.*, 2 mai 1849, *ibid.*, 5: 194-195.

<sup>27</sup> Par exemple, le 6 octobre 1841, quelque 20,000 fidèles participèrent, sous la direction de Mgr Forbin-Janson et en présence de plusieurs dignitaires ecclésiastiques, à la bénédiction d'un calvaire sur le mont Belœil. Le journal de l'évêché de Montréal compara cette masse de pèlerins à « la vaillante armée de Godefroid de Bouillon gravissant les montagnes de Judée », *Mélanges religieux*, 15 octobre 1841.

<sup>28</sup> Voir Léon Pouliot, *La Réaction catholique de Montréal, 1840-1841* (Montréal, 1942).

habituait à agir en commun sous l'égide de leurs pasteurs. Convaincu d'avoir atteint ses fins, il rappela au gouverneur Elgin que « le peuple depuis huit ans est entretenu dans des dispositions pacifiques par des fêtes et exercices religieux. Or, je dois à la vérité de dire que les missionnaires [il fait ici allusion à la venue des communautés françaises] nous ont été d'un grand secours pour opérer ce grand bien. Je me permettrai donc d'émettre ici mon opinion que c'est l'intérêt du gouvernement de favoriser le siège de Bytown [le gouverneur lui avait demandé des renseignements au sujet de la création récente de ce diocèse et de la nomination du P. Eugène-Bruno Guigues, o.m.i., comme son premier titulaire], comme aussi l'établissement des divers corps de missionnaires qui travaillent avec les évêques et les curés à entretenir l'esprit religieux. Car Votre Excellence peut compter sur la loyauté du peuple tant qu'il s'occupera de fêtes religieuses et qu'il s'acquittera de ses devoirs envers Dieu. Or, pour cela, il faut nécessairement qu'il y ait un bon nombre de prêtres tout occupés de l'exercice de leur ministère. Je n'insisterai pas davantage là-dessus car je sais que Votre Excellence comprend parfaitement que la religion est le lien le plus fort qui attache un peuple à son gouvernement <sup>29</sup>. »

Les évêques et le clergé en général ne doutaient pas que, grâce à leur intervention et à leur influence modératrice, la population canadienne-française s'était adaptée au nouvel ordre politique après les années troublées que la colonie avait précédemment traversées. Cette autorité dont l'action devenait de jour en jour plus évidente et plus profonde, ils entendaient bien la consolider. La visite à Toronto, en septembre 1848, de cinq évêques à l'occasion de la consécration de la nouvelle cathédrale et la tenue du premier concile provincial de Québec (1851), qui donna lieu à d'impressionnantes cérémonies publiques, s'inscrivaient dans cette même politique générale destinée à rendre les fidèles conscients et fiers de leur appartenance à une Église prestigieuse. Ce triomphalisme, joint à d'autres interventions plus discrètes auprès des hommes politiques et des hauts fonctionnaires <sup>30</sup>, rappelait également aux gouvernants que l'Église canadienne était sortie des catacombes et entendait exercer toute l'influence qui lui revenait au moment où un nouvel équilibre des forces exigeait une redistribution du pouvoir dans la vallée du Saint-Laurent entre

<sup>29</sup> Bourget à Elgin, 24 juillet 1848, ACAM, RLB, 4: 530-531.

<sup>30</sup> Michel Power, curé de Laprairie, à Lord Russell, 27 août 1841, dans Lemieux, *Etablissement*, 465; Adolphe Pinsonneault, prêtre attaché à l'évêché de Montréal et intime de Bourget, à Raphaël Bellemare, député et membre du parti de LaFontaine, 27 mars 1849, dans Sylvain, « Antagonisme », RS, 8 (septembre-décembre 1967): 281; C.-F. Cazeau, vicaire général de l'Archevêché de Québec, à J.-B. Meilleur, 19 décembre 1850, AAQ, RL, 23: 569.

la bourgeoisie britannique, les hommes politiques des deux groupes culturels et le clergé catholique.

En réclamant avec insistance la création de la province ecclésiastique de Québec, Bourget avait prévu cette évolution : « Il y aura unité de conduite chez tous les évêques de la province... plus de majesté et de pompe dans le culte, ce qui n'est pas peu de choses pour attacher les peuples à la religion et leur inspirer pour elle un profond respect, plus d'union entre les évêques dans leurs rapports avec le gouvernement qui y regarderait plus d'une fois avant de se mettre à dos le corps épiscopal, si jamais il voulait gêner la religion ou adopter quelques mesures qui blesseraient des droits et privilèges, etc.<sup>31</sup>. » Lorsque le gouvernement tenta de mettre sur pied un système scolaire entre 1841 et 1846, il constata très tôt qu'il ne pouvait pas passer outre aux revendications et pressions du clergé bas-canadien. Celui-ci mena alors une lutte habile qui lui fit prendre confiance en lui-même. Les électeurs et les hommes politiques découvrirent que les dirigeants ecclésiastiques feraient dorénavant sentir tout le poids de leur influence sans cesse grandissante dans les débats publics où ils jugeraient que les intérêts de l'Église et des fidèles étaient en jeu<sup>32</sup>.

Les premières étapes de cette nouvelle alliance entre l'Église du Bas-Canada et les gouvernants furent franchies à l'époque du Conseil spécial. Celui-ci versa des subventions aux institutions d'enseignement et d'hospitalisation que dirigeait le clergé. Il vint en aide aux sociétés agricoles, créa la Corporation des Ecclésiastiques du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal, adopta des ordonnances protégeant le droit de propriété des paroisses, missions, congrégations ou sociétés de chrétiens et reconnaissant la liberté d'action des autorités ecclésiastiques au sujet de l'érection des paroisses, de la construction des églises, de leur réparation et de l'aménagement des cimetières<sup>33</sup>. Plusieurs de ces problèmes, dont la solution intéressait tout particulièrement l'Église, étaient demeurés en suspens pendant de nombreuses années. En butte à l'hostilité du gouvernement ou de l'Assemblée, les dirigeants ecclésiastiques avaient dû attendre des

<sup>31</sup> Bourget à Signay, 24 avril 1841, dans Lemieux, *Etablissement*, 459.

<sup>32</sup> Voir Marcel Lajeunesse, « L'Opinion canadienne-française et les problèmes d'éducation au Bas-Canada, 1840-1846 » (mémoire de D.E.S., Université de Montréal, 1968).

<sup>33</sup> Voir Antonio Perrault, *Le Conseil spécial, 1838-1841*, (Montréal, 1943); Lemieux, *Etablissement*, 396. Une recherche approfondie sur l'œuvre du Conseil spécial comme gouvernement de transition et instrument d'un rapprochement entre l'Église catholique du Bas-Canada, le gouvernement colonial et la bourgeoisie britannique nous éclairerait beaucoup sur une période cruciale de l'histoire de la vallée du Saint-Laurent. L'étude d'Antonio Perrault, quoique très utile, se limite à un article publié d'abord dans la *Revue du Barreau*.

jours meilleurs. Leur patience avait été récompensée. Plusieurs autres décisions importantes du Conseil spécial mirent de l'ordre dans une administration publique que la grève parlementaire de l'Assemblée ou son refus de légiférer en certains domaines avaient complètement désorganisée. Toutes les classes de la société profitèrent de l'initiative et de la diligence du Conseil spécial. Intéressés à se gagner l'appui de l'Église catholique du Bas-Canada, de la masse de ses fidèles qui étaient également électeurs et de l'ensemble de la population, les hommes qui eurent la responsabilité de diriger la colonie, après la suspension de la constitution de 1791, s'étaient efforcés de démontrer à tous ce qu'un gouvernement pouvait faire pour le bien général quand il n'était pas paralysé par un groupe d'agitateurs politiques irresponsables. La leçon porta ses fruits. Les administrateurs ecclésiastiques, les hommes d'affaires et les porte-parole de tous les groupes qui avaient souffert de la situation antérieure furent unanimes pour réclamer une politique réaliste qui mettrait fin aux luttes stériles et épuisantes des années précédentes. L'historien Fernand Ouellet a bien décrit cet état d'esprit : « Un sentiment d'impuissance joint à celui d'avoir fait fausse route dicte la nécessité d'un compromis. La masse en sentait le besoin au moins autant que les élites. Psychologiquement, certains politiques étaient prêts, si ce n'est à accepter de bon cœur le régime de l'Union, du moins à une révision des stratégies <sup>34</sup>. »

La conjoncture favorisait donc une coalition de tous les milieux conservateurs. Les dirigeants de l'Église catholique du Bas-Canada, qui avaient l'avantage d'être à la fois membres d'une élite sociale et d'une élite nationale, détenaient en quelque sorte la balance du pouvoir au sein du nouvel équilibre des forces qu'avait créé l'union des deux colonies de la vallée du Saint-Laurent. L'anticléricalisme des Rouges, leur républicanisme et leur alliance avec les *Tories* du Bas-Canada, devenus temporairement partisans de l'annexion aux États-Unis, servirent les intérêts du clergé comme groupe de pression et comme force de frappe politique <sup>35</sup>. Même s'il jugeait que l'intervention d'un prêtre dans les assemblées politiques l'empêchait « de se borner à son métier » <sup>36</sup>, LaFontaine se vit graduellement amené à tolérer une alliance de plus en plus étroite entre son parti et le clergé catholique du Bas-Canada.

<sup>34</sup> *Histoire économique et sociale du Québec, 1760-1850* (Montréal, 1966), 592.

<sup>35</sup> Voir Jacques Monet, « French-Canadian Nationalism and the Challenge of Ultramontanism », *Rapport de la Société historique du Canada* (1966), 50, 52.

<sup>36</sup> LaFontaine à Amable Berthelot, 1<sup>er</sup> avril 1850, dans Sylvain, « Antagonisme », RS, 8 (septembre-décembre 1967): 283.

L'alliance de 1854 entre Allan MacNab, l'un des derniers survivants du *Family Compact*, et Augustin-Norbert Morin, l'ancien agitateur de 1837 alors poursuivi pour haute trahison, et la fondation du parti libéral-conservateur qui unit les *Tories* du Haut-Canada et les anciens réformistes du Bas-Canada furent plus qu'un renversement politique dû à des alliances temporaires. C'était la consécration d'un nouvel équilibre des forces matérielles et idéologiques, particulièrement au Bas-Canada, qui s'était constitué depuis les événements de 1837-1838. L'échec des chefs patriotes qui avaient formé une élite nationale incapable de devenir une élite sociale avait imposé ce que l'historien peut appeler le Grand Compromis victorien de l'histoire du Canada. Les principaux porte-parole laïques de la collectivité canadienne-française, secrètement conscients de leur impuissance, se soumièrent au sort que l'évolution historique leur avait réservé comme représentants d'un groupe culturel dominé. Ils avaient dû se réconcilier avec la bourgeoisie capitaliste britannique de la vallée du Saint-Laurent qui formait l'élite sociale de la colonie. Pour faire accepter leur démission partielle par un électorat auquel ils avaient laissé entrevoir un avenir bien différent, ils furent également obligés d'aller à Canossa en sollicitant l'alliance de l'Église catholique du Bas-Canada.

Le clergé bas-canadien jouissait dorénavant du statut d'un véritable mouvement politique au sein de la société canadienne-française de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle puisque l'Église catholique y exerçait les trois principales fonctions que le politicologue Georges Lavau attribue à tout parti politique : a) fonction de légitimation-stabilisation; b) fonction tribunitienne; c) fonction de relève politique<sup>37</sup>. Après l'aventure de 1837-1838, les dirigeants ecclésiastiques s'approprièrent un pouvoir de relève et le conservèrent en bonne partie en élargissant indûment la mission de charité de l'Église jusqu'à l'époque contemporaine de la Révolution tranquille. Sans l'appui du clergé, les laïques canadiens-français n'auraient jamais pu seuls rendre légitime et stable le régime politique issu du triomphe de la colonisation britannique dans la vallée du Saint-Laurent après 1840. Enfin, l'épiscopat, en liaison avec les prêtres et les membres de toutes les communautés religieuses d'hommes et de femmes, joua pendant plus d'un siècle, soit de 1837 à la publication de la lettre collective des évêques du Québec sur le problème ouvrier (1950), un rôle de tribun chaque fois qu'il jugea bon d'intervenir publiquement pour éclairer les fidèles confiés à ses soins, dont il ne faut pas exclure les hommes politiques canadiens-français, ou pour les protéger contre les dangers réels ou imaginaires qui les auraient menacés.

<sup>37</sup> Voir Georges Lavau, « Partis et systèmes politiques: interactions et fonctions », *Revue canadienne de science politique*, 2 (mars 1969): 18-44.

Ce Grand Compromis entre la bourgeoisie anglo-canadienne, les avocats-politiciens du Québec, les notables laïques de la société canadienne-française traditionnelle et les rues de l'Évêché et de l'Église, fruit du partage du pouvoir entre 1838 et 1854, a valu à la vallée du Saint-Laurent quelque cent années de stabilité politique relative. Depuis qu'il a pris fin au cours de la décennie de 1950, sous l'impact de nouveaux courants sociaux et idéologiques, nous traversons une période d'incertitude qui accompagne fatalement toute redistribution du pouvoir entre les classes et les groupes qui ont l'ambition de tirer profit d'une nouvelle donne. Cette fois l'Église n'est plus à la table des négociations comme institution autonome participant directement à l'équilibre des forces sociales en présence. Sa dernière intervention publique lors de l'adoption de la loi créant le ministère de l'Éducation (1964) fut, semble-t-il, une victoire à la Pyrrhus. Ses dirigeants actuels n'ont certainement pas l'intention de répéter l'expérience. L'évolution politique, économique et sociale récente du Québec démontre que le XIX<sup>e</sup> siècle est définitivement révolu.